

Licence professionnelle : des conditions d'emploi favorables

30 mois après l'obtention de leur titre universitaire, les diplômés 2008 de licence professionnelle ne semblent pas avoir souffert outre mesure d'une conjoncture pourtant peu favorable à leur insertion : le taux de chômage reste faible (8,2%) et les conditions d'emploi bonnes sur le plan de la stabilité et de la rémunération. Si les stages et l'apprentissage demeurent les moyens les plus efficaces d'accéder au premier emploi, le taux de poursuite d'études reste également élevé.

Insertion rapide pour les diplômés de licence professionnelle

Les diplômés 2008 ont débuté leur premier emploi en moyenne 2,7 mois¹ après l'obtention de leur licence professionnelle. Ainsi, plus des trois quarts (77 %) ont mis 3 mois ou moins pour accéder à un poste. Cette rapidité d'insertion s'explique en partie par le fait qu'un tiers des diplômés ont été recrutés à la suite de leur apprentissage ou de leur stage de licence professionnelle. D'ailleurs, les apprentis et les étudiants en contrat de professionnalisation ont plus souvent été recrutés (36 %) que les étudiants en formation initiale « classique » (23 %). De plus, les étudiants de licence professionnelle accueillis par une entreprise ont plus souvent été recrutés (35 %) que ceux ayant acquis leur expérience dans la Fonction publique (19 %) ou dans une association (11 %). Finalement, les diplômés recrutés à la suite de leur expérience acquise pendant la licence professionnelle ont eu un temps d'insertion moyen de 0,8 mois contre 4,2 mois pour les autres. 63 % de ces derniers ont été recrutés en 3 mois ou moins. De plus, 35 personnes ont créé leur activité. Logiquement, leur temps d'accès à l'emploi est plus long (7,0 mois) que celui des salariés (2,4 mois).

Les diplômés de licence professionnelle

Les 1 019 répondants à l'enquête ont obtenu l'une des 45 licences professionnelles proposées par l'UPE-MLV, regroupées en 22 mentions. Elles s'inscrivent dans des secteurs d'activité variés : l'hôtellerie-tourisme, la construction, les techniques de communication, le secteur bancaire, l'édition, l'automobile, le commerce, la production industrielle....

Avant d'intégrer leur licence professionnelle, 91 % avaient validé un diplôme de niveau bac + 2. Ainsi, la grande majorité des étudiants (86 %) sont titulaires d'un BTS (60 %) ou d'un DUT (26 %). Quelques étudiants sont issus d'une filière générale universitaire (9 %). La plupart du temps, les étudiants se sont inscrits en licence professionnelle dans la continuité de leurs cursus (77 %) et plus rarement après une ou deux années d'interruption (14 %). Un peu moins de 10 % ont repris leurs études après une interruption plus longue. D'ailleurs, 8 % des étudiants se sont inscrits sous le régime de la formation continue et quelques personnes (21, soit 2 % des répondants) ont bénéficié d'une validation de leur acquis de l'expérience (VAE) pour valider leur licence professionnelle.

Les deux tiers des répondants ont suivi leur licence professionnelle en apprentissage (56 %) ou en contrat de professionnalisation (10 %). Ils étaient donc en alternance mais c'est aussi le cas de 12 % des étudiants en formation initiale classique et d'un peu moins de la moitié des étudiants de formation continue (46 %). Au total, près des trois quarts des répondants étaient en alternance. Pour les autres, le stage a duré en moyenne 14 semaines. Pour quasiment tous, l'expérience professionnelle acquise en licence professionnelle s'est déroulée en entreprise (93 %). Quelques uns ont travaillé dans une association (5 %) et plus rarement dans la Fonction publique (2 %).

¹ Le temps d'accès à l'emploi est calculé pour les personnes n'ayant pas poursuivi d'études en 2008-2009

L'évaluation de l'insertion professionnelle concerne uniquement les diplômés n'ayant au plus que leur licence professionnelle à faire valoir sur le marché du travail. En effet, après leur licence professionnelle, 18 % des diplômés ont validé un titre de niveau équivalent ou supérieur (Cf. *Un quart des diplômés ont continué leur parcours de formation*).

80 % des diplômés en emploi

A la date du 1^{er} décembre 2010, 80 % des diplômés de licence professionnelle occupent un emploi, 7 % en recherchent un. Ainsi, le taux de chômage s'élève à 8,2 % trente mois après l'obtention de leur diplôme. 12 % des diplômés sont en études (dont un quart d'entre eux depuis l'obtention de leur licence professionnelle et trois quarts après une interruption d'une ou deux années). Enfin, quelques uns sont inactifs (1 %), notamment parce qu'ils ont interrompu momentanément leur parcours professionnel.

Indicateurs d'insertion des diplômés de licence professionnelle 2008 enquêtés 30 mois après l'obtention du diplôme

| Diplômés de licence professionnelle enquêtés | 1019 |
|---|-------|
| Taux de poursuite d'études (%) | 25,9 |
| Diplômés n'ayant pas validé d'autre diplôme (%) | 81,8 |
| Diplômés en emploi (%) | 80,2 |
| Taux de chômage (%) | 8,2 |
| Temps d'accès à l'emploi (en mois) | 2,7 |
| % Emploi stable | 81,3 |
| % PCS cadres et professions intellectuelles supérieures | 19,4 |
| % PCS professions intermédiaires | 63,5 |
| Salaire moyen net à l'embauche (en euros) | 1 514 |
| Salaire moyen net au moment de l'enquête (en euros) | 1 772 |

Source : Enquête insertion des licence professionnelle 2008, UPE-MLV, 2011

Plus de la moitié des diplômés en emploi ont été recrutés par leur réseau professionnel ou personnel (y compris les étudiants ayant été recrutés à la suite de leur stage/apprentissage). 16 % ont été recrutés suite à une candidature spontanée, soit le double de ceux ayant répondu à une annonce (8 %). Les agences de placement ont permis à 10 % des diplômés d'accéder à leur emploi, et il s'agit autant des agences d'intérim (5 %) que de Pôle emploi (5 %). Enfin, 6 % ont créé leur activité, que ce soit en tant que free-lance, auto-entrepreneur, ou gérant d'une société. Quasiment les trois quarts (72 %) des diplômés estiment que leur diplôme a joué un rôle important, voire très important pour obtenir leur emploi.

La plupart des diplômés (82 %) occupent des emplois stables (CDI ou fonctionnaires) et 6 % ne sont pas salariés. Ainsi 12 % sont dans des situations moins stables, dont quasiment les deux tiers en situation précaire (CDD de 6 mois ou moins, contrat d'intérim, intermittent du spectacle, vacations horaires...). Au total, les diplômés en situation de précarité représentent 8 % des salariés. De plus, si l'activité à temps partiel est minoritaire (3 %), elle concerne plus fréquemment les salariés précaires (13 %), ce qui laisse penser qu'il s'agit de temps partiel subi plus que choisi.

Au moment de l'enquête, les enquêtés percevaient un salaire² net mensuel moyen de 1 772 euros, ce qui constitue une augmentation moyenne de 258 euros par rapport à la rémunération perçue lors du premier salaire (1 514 euros). Les diplômés ayant connu plusieurs emplois ont vu leur salaire augmenter plus fortement que ceux n'ayant occupé qu'un seul poste (+ 287 euros contre + 242 euros). Néanmoins cette hausse de salaire pour les premiers ne compense pas le différentiel de salaire reçu lors de la première rémunération (- 93 euros en moyenne). Au moment de l'enquête, les diplômés ayant changé d'emploi perçoivent en moyenne 48 euros de moins que ceux restés sur le même poste.

S'insérer dans un contexte difficile

Au quatrième trimestre 2010, le taux de chômage s'élevait à 9,2 % en France métropolitaine, et à 22,3 % pour les jeunes de moins de 25 ans. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi n'a quant à lui cessé d'augmenter depuis 2008. Toutefois, par rapport au quatrième trimestre 2009, le marché de l'emploi semble connaître une légère amélioration : le taux de chômage a baissé de 0,3 point, après avoir été en hausse par rapport à 2008 (+ 1,8 points). Le chômage des jeunes a suivi la même tendance (- 1,8 points par rapport à 2009 après une augmentation de 3,4 points par rapport à 2008). Signe de l'amélioration du marché de l'emploi depuis un an, le nombre de création d'emplois a augmenté de 0,7 % entre décembre 2009 et décembre 2010.

² Calculé pour les salariés en France à temps complet.

Quasiment les deux tiers des diplômés occupent des postes relevant de la catégorie des professions intermédiaires, selon la nomenclature des PCS de l'INSEE, et 20 % relevant de la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures. Néanmoins, 13 % occupent des postes nettement moins qualifiés (employés ou ouvriers). De plus, cette sous-qualification des postes se combine à une moindre stabilité des contrats (25 % contre 13 % pour l'ensemble des diplômés), voire à une précarité des contrats (20 % contre 8 %) et à un temps partiel plus fréquent (10 % contre 3 %).

Globalement, 78 % des diplômés estiment que leurs missions correspondent à leur niveau d'études et 68 % déclarent mettre en oeuvre dans leur emploi les compétences acquises durant la licence professionnelle. L'indice d'adéquation entre l'emploi et la licence professionnelle³ s'élève à 9,6 sur 15. Logiquement, cet indice est plus faible pour les diplômés occupant des postes d'employés ou d'ouvriers (7 contre 10 pour les autres).

Des emplois dans les entreprises franciliennes

La grande majorité des diplômés en emploi (86 %) travaillent au sein d'entreprises. Quelques personnes ont été recrutées dans la Fonction publique (5 %) ou dans une association (4 %). Les diplômés travaillent aussi bien dans des entreprises de plus de 200 salariés (40 %) que dans des entreprises de moins de 50 salariés (44 %). En revanche, quand ils travaillent dans une association, il s'agit plus souvent d'association de moins de 50 salariés (46 %) que d'une association de plus de 200 salariés (32 %).

La plupart des diplômés travaillent en Ile-de-France (71 %), principalement à Paris (21 %) ou en Seine-et-Marne (15 %). Un quart des diplômés travaillent en province. Toutefois, 54 % des diplômés originaires⁴ de province travaillent en province. D'ailleurs, un quart a rejoint son département d'origine. A l'inverse, quasiment tous les franciliens (92 %) travaillent en Ile-de-France, et quasiment la moitié (45 %) des Seine et marnais travaillent en Seine-et-Marne.

Meilleure insertion pour les apprentis

Les étudiants ayant obtenu leur licence professionnelle en apprentissage ou en contrat de professionnalisation connaissent des conditions d'emploi plus favorables que les étudiants en formation initiale « classique » : 30 mois après l'obtention du diplôme, ils sont moins souvent en recherche d'emploi (leur taux de chômage atteint 6 % contre 15 %). Ils ont plus souvent signé des contrats stables (84 % contre 73 %), ils occupent moins fréquemment des emplois faiblement qualifiés (13 % contre 17 %). Forts de l'expérience acquise durant l'apprentissage, leur premier salaire est plus élevé (en moyenne + 67 euros). De plus, cet écart de rémunération s'accroît avec le temps : au moment de l'enquête, ils gagnent en moyenne 126 euros de plus que les étudiants de formation initiale.

Méthodologie

Cette étude s'intéresse à l'insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle de l'UPE-MLV en 2008. Ceux-ci ont été interrogés par téléphone en janvier et février 2011 afin d'évaluer leur parcours depuis l'obtention de la licence professionnelle et d'analyser leur situation professionnelle au 1^{er} décembre 2010 (soit en moyenne 30 mois après l'obtention du diplôme). Les diplômés de la licence professionnelle *Santé – Management dans les systèmes de santé* sous le régime de la formation continue ont été retirés de l'étude. En effet, pour ces diplômés, la licence professionnelle n'est qu'une partie des enseignements d'une formation de cadre de santé. Leur parcours professionnel est donc fortement lié à cette formation.

L'enquête exhaustive a permis de recueillir 1 019 questionnaires parmi les 1 262 diplômés (hors cadre de santé). Le taux de réponse s'élève donc à 81 %. Les étudiants de nationalité étrangère ont moins souvent participé à l'enquête. Il s'agit principalement d'étudiants de nationalité marocaine, ayant validé la licence professionnelle Réseaux et télécommunications – Administration et transmission de l'information en partenariat avec l'Institut de Formation d'Informatique Appliquée et de Gestion (IFIAG) situé à Rabat et à Casablanca. Seul un tiers d'entre eux ont répondu à l'enquête quand 71 % des autres étudiants internationaux y ont participé.

³ Indice qui combine le rôle joué par la licence professionnelle pour obtenir l'emploi, l'adéquation entre les missions et le niveau d'études et l'adéquation entre les enseignement les compétences mis en oeuvre dans l'emploi, chacun de ces critères ayant été évalué par les diplômés.

⁴ L'origine géographique est appréhendée par le département d'obtention du bac.

Un quart des diplômés ont continué leur parcours de formation

Après l'obtention de leur licence professionnelle en 2008, 26 % des étudiants se sont inscrits dans une formation l'année suivante. La poursuite d'études semble logique pour ces étudiants : seuls 12 % avaient recherché un emploi avant de se réinscrire.

Ils se sont tournés principalement vers un master universitaire (46 %), dont plus de la moitié (57 %) à l'UPE-MLV, et vers des formations dispensées en école de commerce (22 %). 16 % des étudiants sont inscrits à un niveau bac + 3 ou moins : il s'agit notamment d'étudiants inscrits en licence (27 % d'entre eux), en licence professionnelle (15 %), en préparation aux concours de l'enseignement (13 %) ou d'étudiants ayant intégré une école de commerce ou une formation d'ingénieur à un niveau inférieur à celui auquel ils pouvaient prétendre (10 %).

Quelques caractéristiques individuelles influencent la poursuite d'études. Ainsi, les bacheliers généraux ont plus souvent continué leur parcours que les bacheliers non généraux (30 % contre 23 %). De même, les diplômés de DUT se sont plus souvent réinscrits (35 %) que les titulaires d'un BTS (24 %) ou ceux issus d'une licence (24 %). Enfin, le régime d'inscription durant la licence professionnelle est également discriminant : les étudiants en formation continue ont moins poursuivi leurs études (6 %) que les étudiants en contrat de professionnalisation ou en apprentissage (26 %) ou que les étudiants en formation initiale « classique » (32 %).

Six étudiants sur 10 se sont réinscrits en 2008-2009 en apprentissage (44 %) ou en contrat de professionnalisation (16 %). Les étudiants ayant réalisé leur licence professionnelle en apprentissage ou en contrat de professionnalisation ont plus fréquemment bénéficié de ce type de contrat pour leurs poursuites d'études (74 % contre 31 %).

27 % des diplômés de licence professionnelle sont inscrits dans une formation en 2009-2010

En 2009-2010, 27 % des étudiants sont inscrits dans une formation :

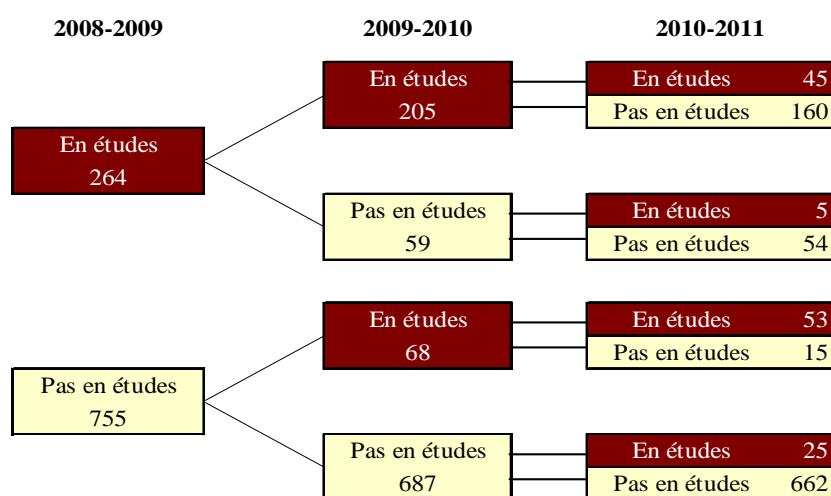
✓ 78 % des étudiants inscrits en 2008-2009 se sont réinscrits, surtout quand ils ont validé cette année d'études (84 % contre 38 % de ceux ayant échoué)

✓ 9 % des étudiants initialement non inscrits en 2008-2009 ont finalement repris leurs études. A ceux-ci s'ajoutent 3 % d'étudiants inscrits en 2010-2011 après deux ans d'interruption.

Les étudiants ayant repris leurs études après une ou deux années d'interruption ont plus souvent rencontré des difficultés d'insertion que ceux n'ayant pas repris leurs études : 27 % n'ont jamais occupé d'emploi (contre 1 % de ceux jamais inscrits depuis la licence professionnelle). Pour ceux ayant déjà travaillé, le temps d'accès à l'emploi a été plus long (4,0 mois contre 2,6 mois pour ceux n'ayant pas poursuivi d'études), ils ont signé des contrats plus souvent précaires (38 % contre 14 %) et plus souvent occupé des emplois faiblement qualifiés (34 % contre 16 %).

Le 1^{er} décembre 2010, date de référence de l'enquête, 13 % des diplômés de licence professionnelle sont encore en études. Finalement, 35 % des diplômés se sont inscrits dans une formation : 9 % une seule année, 22 % deux ans, 4 % trois années consécutives. 18 % ont obtenu un diplôme de niveau équivalent ou supérieur à une licence professionnelle et 16 % ont même validé un bac + 5 (soit 45 % de ceux ayant poursuivi leurs études). Ils sont encore 7 % à pouvoir valider ce niveau d'études à la fin de l'année universitaire.

Parcours de formation des diplômés de licence professionnelle 2008



Source : Enquête insertion des licence professionnelle 2008, UPE-MLV, 2011

Pour aller plus loin

DARES

Conjoncture de l'emploi et du chômage au quatrième trimestre 2010

DARES, DARES Analyses n°029, avril 2011.

MONCEL Nathalie

Quels emplois pour les débutants diplômés du supérieur ?

CEREQ, Net.doc 67, août 2010.